

# Interventions Ecolo

## au conseil communal de Verviers

### séance du 27 juin 2011

#### Document à destination de la presse et du secrétaire communal

#### Point 08.- POLICE ADMINISTRATIVE – Ordonnance de police relative à l'installation et à l'exploitation des terrasses – Modification.

Le groupe Ecolo vous avait interpellé à ce sujet à deux reprises. Il avait entre autre demandé que des règlements clairs soient adoptés. Il avait également souligné que c'était l'opportunité d'y intégrer une vue globale de l'aménagement du centre-ville, non seulement une harmonisation pour améliorer l'image de la ville, mais aussi des emplacements intelligents qui ne gênent pas le passage des piétons et n'entravent pas la mobilité douce.

Nous nous réjouissons donc que ces demandes soient en partie entendues par le collège.

En partie pourquoi ?

Nous vous avons en particulier interpellé sur une terrasse de la Place Paul Janson.

Notre bourgmestre avait déclaré (voir sa réponse dans les annexes du CC du 28/03/2011):

- que Mme Thyssen et M Dries étaient chargés dès avril de faire des contrôles préventifs et de faire rapport au bourgmestre afin qu'il prenne des instructions pour faire démonter et/ou évacuer ce qui pose problème au niveau circulation des personnes à mobilité réduite et respects des règlements d'urbanisme et de police ;
- concernant la terrasse Place Paul Janson (près du Palais de Justice), qu'il avait chargé ses services de prendre contact avec le restaurateur afin d'en revenir au plus vite, pour autant que les choses soient légalement possibles à cet endroit, à une terrasse conciliant ses propres souhaits et les droits légitimes des piétons et automobilistes ainsi que les impératifs de sécurité.

Hier, passant devant la Place Paul Janson, j'ai pu constater que la terrasse en question est toujours bel et bien là. Est-cela le 'au plus vite' du bourgmestre ?

Et qu'en est-il du rapport de Mme Thyssen et M Dries ?

#### Point 28.- Subside pour la projection du film Vis Ara

Ce film sur la Vesdre est vraiment intéressant et didactique ; il vaut la peine d'être diffusé largement, notamment dans les écoles de Verviers. C'est un outil pédagogique précieux pour sensibiliser les jeunes, et les moins jeunes aussi d'ailleurs, à ce que recèle la Vesdre comme flore et faune qui méritent d'être respectées et mises en valeur.

**Point 31.- BUDGET COMMUNAL 2011 – Modifications n°1.**

Au service ordinaire et comme repris en préambule et en toutes lettres : « dépenses de personnel : l'indexation de juin au lien de novembre engendre une dépense supplémentaire de 224.500€ » : cette augmentation se retrouve quasiment dans tous les services et engendre aussi une augmentation des taxes ONSS et des pécules de vacances.

Les frais de personnels représentent une part importante du budget et nous pouvons le voir dans l'analyse du compte, elle est en perpétuelle augmentation (cf la synthèse analytique page 8 : 20mions500 en 2008 ; 21mions500 en 2009 ; + de 22mions en 2010)

Comment en arrive-t-on à des modifications budgétaires à ce sujet ? Ces dépenses ne peuvent-elles pas être davantage prévues ?

Autre remarque plus anodine mais toute aussi importante au service ordinaire : le coût de la parade de Noël. 31.250€ dont notre échevin nous dit : compensée en retours publicitaires... Or ce sont ici des deniers publics utilisés pour financer des entreprises commerciales : nous appelons cela de la poudre aux yeux ! Mais qu'en pense la population ? Je reprends un article de février 2010 : « le prix de la parade ( à l'époque on parlait de 25000€) fait réagir les verviétois ; un petit sondage fait apparaître que 74% des sondés estiment que ils y a d'autres priorités à Verviers » ; je dois dire que c'est aussi totalement notre avis !

Ma dernière analyse au service extraordinaire. Dans les prélèvements sur fonds de réserves extraordinaires : financements de nouveaux projets : une majoration de 256.098€ ; or si je reprends une note de la RCA datée du 3 mai 2011, je lis que nous devons la recapitaliser à un montant de 260.000€ notamment pour s'impliquer dans l'exploitation des infrastructures VIP du royal basket club de Pepinster et ceci à hauteur de 200.000€.

J'ai bien peur qu'il y ait corrélation entre ces montants et qu'à nouveau les deniers publics soient investis dans des puits sans fonds...

Pour ces raisons, nous voterons contre les modifications budgétaires proposées.

**Point 35. – Renouvellement du marché public de fourniture de sacs imprimés au logo communal.**

Au point 9 du dossier, « choix de l'adjudicataire », 100 points déterminent ce choix, je propose de modifier les attributions de points comme suit :

Qualité, présentation... : 40 points

Montant de l'offre : 30 points

Degré de difficulté de contrefaçon : 10 points

Quantité de matériaux recyclés... : 10 points

Absence de production de chlore... : 10 points

**Point 44.- AQUALAIN- Mesures de contrôle financier**

Nous allons approuver les comptes, mais le rapport du service des Finances n'est pas très rassurant ; nous y voyons que l'équilibre de l'ASBL est fragile, et une fois de plus la Maison de l'Eau est en déficit .

Le rapport du service signale en outre une irrégularité dans la gestion, l'ASBL ayant contracté un emprunt sans en avertir la Ville. Ces différents éléments ne sont pas de nature à nous rassurer et il est impératif de trouver et de mettre en œuvre des solutions pour régler la situation d'Aqualain et en particulier de la Maison de l'Eau.

**Point 60.- AFFAIRES ECONOMIQUES – A.D.E.S.C. – Adoption des statuts.**

Nous allons nous abstenir sur ce point. Nous partageons évidemment les objectifs que devrait poursuivre cette nouvelle A.S.B.L. Mais nous nous interrogeons sur la pertinence de cette nouvelle structure, et son efficacité. Par le passé, la manière dont votre majorité a géré ses relations avec les investisseurs intéressés par Verviers nous a laissé perplexe - c'est un euphémisme.

**Point 61.- MOBILITE – Concession de la gestion du stationnement réglementé sur la voie publique et dans les zones de parking.**

À cette proposition de concession, et à cette nouvelle privatisation, c'est un NON franc que nous répondons. Pour diverses raisons :

- Nous disons non au choix que la ville veut poser en se mettant ainsi, pour une longue durée (10ans), au pied du mur ; en perdant le contrôle d'un outil de gestion essentiel, quand on réalise à quel point la mobilité est et sera un enjeu majeur pour le futur développement de la ville. Nous revenons souvent, et nous reviendrons encore, avec diverses propositions en matière de parkings de délestage autour de l'hyper-centre. Parkings de délestage essentiel pour désengorger notre centre-ville, et faire la part belle à la mobilité douce et à la piétonisation du centre-ville. Quel risque d'être l'impact d'une telle concession lorsque nous mettrons enfin en place ces différents parkings ? Pour être attractif, ceux-ci devront effectivement obligatoirement être gratuits ou nettement moins chers que les autres formules de stationnement. La ville se prive elle-même d'un outil essentiel, et il y a fort à parier que nous le regretterons sur le long terme. Parmi les critères d'attribution figure, bon dernier avec seulement 10% des points, le niveau de co-gestion laissé à la ville pour lui permettre de faire évoluer certaines modalités de gestion en fonction du plan de stationnement. C'est dire le peu d'importance que vous accordez à cet élément, pourtant essentiel à nos yeux.

- Deuxième problème soulevé : l'impact budgétaire pour la ville. Il ne peut être défini au stade actuel, c'est évidemment très problématique quand on sait que le parking payant constitue une rentrée financière importante (1.100.000 euro brut pour 2010). Qu'en sera-t-il à l'avenir ? Comment pouvons-nous être sûrs que la ville n'y perdra pas ? D'autant qu'on ne dispose pas d'un état des lieux complet des recettes et dépenses... Une fois de plus, on a l'impression de se lancer dans une aventure dont on ne maîtrise pas les tenants et aboutissants sur le long terme.

- Enfin, toute privatisation a toujours un impact en termes de personnel également. En gardant la gestion de stationnement, la ville s'offrirait la possibilité d'augmenter ses recettes financières en renforçant le contrôle du stationnement, et donc en augmentant d'un ou deux agents le nombre de contrôleurs. Philosophiquement, politiquement, ce choix nous pose donc problème aussi.

Pour toutes ces raisons, c'est définitivement non.

**Point 65 et 66.- FONDS FEDER 2007-2013- Portefeuille de projets VERDI – Revitalisation urbaine Spintay partie A – Réfection du chemin des Hautes-Mezelles et rond-point Martyr-Marteau- pont des récollets.**

Nous voterons contre, de manière tout à fait cohérente avec notre position générale sur l'aménagement du centre-ville, puisque nous ne soutenons pas les aménagements prévus à cet endroit en lien avec le centre commercial. Par ailleurs, nous soulignons aussi l'absence presque totale de prise en compte de la mobilité piétonne et cycliste dans les aménagements prévus.

**Point 70 bis- FONTAINE SECRETE- Divers travaux de maintenance.**

Nous voterons évidemment pour ces travaux nécessaires et urgents. Au 1<sup>er</sup> juillet, premier jour officielle des grandes vacances, les verviétois et verviétoises, nombreux à apprécier cet aménagement, ne bénéficieront toujours pas d'une fontaine qui fonctionne. Le retard pris a vraiment regrettable et nous espérons qu'à l'avenir, les travaux d'entretien régulier de la fontaine promis par Monsieur l'Échevin permettront d'éviter de tels désagréments.

**Point 71A. PASSAGES POUR PIETONS- Placement de chaînes sur les potelets urbains.**

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Notre « chiche » de ce mois : le placement de chaînes sur les potelets urbains.

Suite à ma promenade dans le centre de Verviers pour analyser l'état des passages pour piétons, je me suis rendue compte que nous avons d'assez nombreux potelets urbains placés le long des trottoirs. Ce mobilier urbain sert notamment à empêcher les parkings dits « sauvages » de nos automobilistes.

Ils peuvent néanmoins lorsqu'ils sont reliés par une chaîne, servir aussi de mobilier urbain sécuritaire, notamment pour nos enfants et nos jeunes qui, soit n'ont pas encore une notion claire du danger de la circulation, soit sont décidés à braver ce danger. Ils permettent ainsi de créer un effet d'entonnoir et de diriger les usagers faibles vers les passages pour piétons.

Après une brève inspection, il m'a semblé qu'il suffisait de placer un anneau de métal dans la partie supérieure déjà pourvue d'un trou et de placer les dites chaînes. Si cette technique n'est pas possible, nous pouvons également remplacer la partie supérieure du potelet de manière à en avoir pourvue de 2 oreilles auxquelles vous attacheriez les chaînes. Tout cela reste abordable et techniquement facile à mettre en place par nos équipes techniques.

Un endroit où cela serait particulièrement utile est le bas de Crapaurue au croisement avec la rue des Martyrs, où de nombreux écoliers traversent quotidiennement.

Alors, chiche pour un aménagement facile et sécurisant ?

*Geneviève Cabodi, Conseillère communale Ecolo*

VILLE DE VERVIERS



**Benoît PITANCE**  
Conseiller communal

Conseil communal du 27 juin 2011

Point 31 : Budget communal 2011 - modification budgétaire n°1

**Création d'un article budgétaire à l'exercice ordinaire :**

P 16 : 000/72

Création de l'article

521/332-02/02 : ADESC : ASBL Agence de Développement Economique et de Stimulation  
Commerciale - subvention: majoration de **25.000 €**

Ce qui aura pour conséquence une diminution du boni du même montant.

Benoît Pitance

## CONSEIL COMMUNAL – Séance du 27 juin 2011.

### Point 60 : Affaires Economiques – Agence de développement économique et de stimulation commerciale (ADESC), asbl – adoption des statuts.

1. A la base **une très bonne idée...** d'ailleurs largement évoquée par le cdH lors de sa **campagne de 2006** (cf. appel aux investisseurs actuels et à venir, dépassant ainsi le seul promoteur du centre commercial)
2. Sur le principe, **une réponse judicieuse** aux problèmes constatés à Verviers : augmentation de la pauvreté, besoin d'air et d'attirer l'intérêt et des Verviétois et des extérieurs, économiques et autres... Le développement économique et commercial, avec la création d'emplois reste un facteur essentiel de réduction de la pauvreté et de la morosité
3. **Deux risques** : la « coquille vide » et le caractère ponctuel de cette proposition...

La coquille vide : un effet d'annonce sans véritable (volonté d')opérationnalisation... pour ne pas dire un coup de *bluff* ! Expression de l'échevin Malik Ben Achour en commission : « *Actuellement, on veut doter l'asbl d'une image* »...

Le caractère ponctuel... Comment cette nouvelle asbl s'inscrit-elle dans l'analyse globale des besoins en termes de développement économique et de stimulation commerciale ?

- ⇒ Risque de voir éclore « une structure de plus, sans réel plus »
- ⇒ Quid par rapport à l'asbl Verviers Ambition ? Par rapport au projet de « BID » qui manifestement ne recueille pas l'adhésion massive des commerçants pas très demandeurs d'une nouvelle taxe, *a fortiori* sans garantie que ses fruits soient dédiés au développement commercial et au soutien des commerces existants ?
- ⇒ Concertation préalable avec les acteurs économiques et commerciaux ? Quels avis le Collège a-t-il recueillis ?
- ⇒ Inclusion du fonds prévu par *Foruminvest* (convention du 8 mai 2006), de soutien aux commerces existants ?

Le cdH peut toutefois marquer son accord sur ce point, moyennant l'accord et l'engagement du Collège sur les deux points suivants :

Inscription au Conseil du 5 septembre d'un point : mise en place des instances de la nouvelle asbl, désignation des membres (en application de la *Clé d'Hondt*). **NB.** Aucune décision ne peut évidemment être prise avant la mise en place des instances (engagement de personnel, plan stratégique, fonctionnement, ...)

Inscription au Conseil du 24 octobre d'un point : plan stratégique et proposition de budget de la nouvelle asbl.

De: DEMOLIN Pierre  
Envoyé: lundi 27 juin 2011 22:56  
À: THEODORY Renaud  
Objet: Tr: Intervention CC 27/06/2011 ECOLO Mme Cabodi

N° 0636/47

Autre question orale  
Pierre Demolin  
Secrétaire communal  
Send by blackberry

----- Message d'origine -----  
De : COL - AYDIN Hasan  
À : DEMOLIN Pierre  
Cc : BONNI Jean-François  
Envoyé : Mon Jun 27 22:49:34 2011  
Objet : Intervention CC 27/06/2011 ECOLO Mme Cabodi

Référence légale :

CWATUPE, article 415/16, Paragraphe 4:

4°) Si des potelets sont utilisés, par exemple, pour contenir le stationnement illicite des véhicules,

ils devront être de teinte contrastée par rapport à l'environnement immédiat, dépourvus d'arêtes vives, et distants d'au moins 85 centimètres. Ils ne sont pas reliés entre eux;

Nous avons contacté GAMAH(Groupe d'Action pour une Meilleure Accessibilité aux personnes Handicapées) qui déconseille vivement ce dispositif car il présente un danger réel pour ces personnes et en particulier pour les malvoyants.

Sans oublier le vandalisme et l'utilisation dangereuse des chaînes comme balançoire.

Hasan AYDIN  
Echevin des Travaux  
de la Ville de Verviers

087/ 327 560

hasan.aydin@verviers.be

VILLE DE VERVIERS



**Groupe cdH**  
**Marc ELSÉN**

Conseiller communal  
Chef de groupe

### Conseil communal du 27 juin 2011

Question orale posée à Monsieur le Bourgmestre, Claude Desama sur : Chutes de pluies du mardi 7 juin dernier – quels enseignements en tirer ?

Monsieur le Bourgmestre,

Ce mardi 7 juin ont eu lieu d'importantes et violentes chutes de pluies voire de grêlons sur notre Ville.

Celles-ci, très soudaines, ont surpris de nombreux verviétois mais ont surtout occasionné de nombreux embarras et d'importants dégâts à certains endroits de notre commune.

Ainsi, l'on a constaté d'importantes masses d'eaux ou d'importants amas de graviers ou de cailloux s'accumulant sur certaines voiries, des débuts d'inondations dans certaines habitations, en particulier en sous-sol, etc... Dans certains quartiers, d'importantes vagues de boues ont également envahi les terrains, les terrasses, les caves ou garages quand ce n'était pas les rez-de-chaussée de certaines habitations. Conséquences d'intempéries évidemment indépendantes de notre volonté, cela va sans dire ! Ceci dit, notre responsabilité politique implique de tirer les enseignements nécessaires même d'événements liés aux forces de la nature. Aussi me permettez-vous d'interroger votre Collège, votre majorité, sur deux aspects précis, sans évidemment prétendre être exhaustif quant aux types de dégâts constatés...

Tout d'abord, vos services ont-ils identifié les voiries de notre commune qui semblent être victimes, si j'ose dire, d'amas d'eaux particulièrement importants et de difficultés particulières d'évacuation de celles-ci ? Et dans la foulée, ont-ils pu en déterminer les causes et, le cas échéant, les mesures à prendre afin d'éviter, autant que faire se peut, le renouvellement de cette triste expérience, avec toutes les conséquences voire les préjudices dont ont souffert un certain nombre de nos concitoyens ?

Ensuite, même si le phénomène semble plus circonscrit à certaines zones de notre commune, avez-vous pu identifier les quartiers et les habitations qui ont subi, causant parfois d'importants préjudices, d'importants écoulements de boues ? Pour avoir été interpellé, à juste titre, par des riverains, c'est le cas notamment de la Rue Haut des Sarts, mais sans aucun doute d'autres quartiers sont-ils également concernés. Ce phénomène étant, j'imagine, particulièrement observé dans les habitations situées en contrebas de terrains en pentes, et notamment de terrains agricoles dont les sillons sont orientés, le cas échéant, perpendiculairement à la voirie en bordure de laquelle



sont situées les habitations en question. Il n'est pas besoin d'être grand scientifique pour imaginer les conséquences de pareilles configurations.

En l'occurrence, certaines dispositions réglementaires wallonnes sont censées empêcher ou à tout le moins minimiser les risques en prévoyant, par exemple, une bande de terrain agricole dite « neutre », sans culture donc sans sillons, avec l'effet de retenue des eaux chargées de boues voire d'imprégnation d'une partie des eaux de ruissellement, empêchant ainsi l'envahissement des terrains attenants aux habitations voire l'inondation des habitations elles-mêmes.

En ce début d'été, avec la perspective possible des fameux orages d'été tels que nous les avons connus les dernières années, il nous paraît indispensable et urgent d'identifier les zones de notre communes où de tels problèmes se sont posés ou sont susceptibles de se poser dans l'avenir, mais aussi d'analyser la configuration des terrains situés en amont de ces habitations et, lorsqu'il s'agit de terrains à usage agricole, d'entamer un dialogue avec les exploitants agricoles afin de dégager des solutions réellement efficaces pour l'avenir.

Par rapport à ce point précis, pouvez-vous nous dire, Monsieur le Bourgmestre, quelle est votre analyse et quels sont les dispositifs, les démarches que vous comptez entreprendre, et à quelle échéance, afin de remédier à ce type de problèmes par rapport auxquels la Ville pourrait tôt ou tard voir sa responsabilité engagée.

Je vous remercie pour vos réponses.

Marc Elsen  
Conseiller Communal – Chef de groupe

**De :** DEMOLIN Pierre  
**Envoyé :** lundi 27 juin 2011 22:43  
**À :** THEODORY Renaud  
**Objet :** TR: Intervention CC 27/06/2011 CDH-Marc ELSEN  
Réponse AYDIN à Monsieur ELSEN.

---

**De :** COL - AYDIN Hasan  
**Envoyé :** lundi 27 juin 2011 22:42  
**À :** COL - AYDIN Hasan  
**Cc :** DEMOLIN Pierre; BONNI Jean-François; REUL Bernard; COL - LEJEUNE Catherine  
**Objet :** Intervention CC 27/06/2011 CDH-Marc ELSEN

Il est difficile de synthétiser ce point car la cause n'est pas toujours évidente à définir.  
Cette problématique reste complexe.

Toutefois de manière générale,  
Nous pouvons dire que nous sommes très attentifs aux diverses problématiques.

Les points critiques sont connus: pour rappel; on peut épingler notamment

La place Devaux + rue des Raines et la jonction vers le collecteur rue Renier  
rue du Bassin et le ruisseau de Prery  
le ruisseau de Mangombroux,  
la route de la Ferme Modèle, la Bouquette, rue du Naimeux et rue Jean Gomes, rue  
de Franchimont et la rue des Carrières (voirie SPW)...

La cause de ces difficultés est multiple.

Une construction de réseau chaotique sur l'ancienne commune d'Heusy, Une  
Imperméabilisation non contrôlée des riverains (étanchéisation des terrasses, le  
dimensionnement des conduites, le raccordement des particuliers dans la partie  
basse de l'égout principal

L'absence d'égouttage dans certaines voiries, Les défauts d'entretien des  
riverains, L'incivisme et rejets divers dans les fossés et collecteurs, Non  
infiltration des terres argileuses, rocheuses, ou saturées naturellement en eau  
que l'on rencontre sur notre territoire.

Un manque de moyens financiers, humains et matériels pour les divers  
gestionnaires (SPW, Province et Commune).  
Une Non harmonisation des impositions entre les différentes communes.(nous  
recevons les eaux des bassins versants de Jalhay, de Dison et de Theux pour  
l'entité de Jehanster !!! pourtant aucune imposition n'existe dans ces communes,  
tout le monde peut rejeter la quantité qu'il veut !!! )

Cette quantité d'eau, difficilement quantifiable en volume et en fréquence,  
arrive sur notre territoire et doit être acceptée dans notre réseau. (Ruisseaux,  
rivières, égouts, fossés,...)

Lors de la réunion avec l'AIDE, nous avons souhaité avoir une imposition identique pour toutes les communes Wallonnes. Hélas, il n'existe aucune règle en la matière. Juste des recommandations.

Depuis, l'urbanisation du territoire a été croissante et les réseaux avals doivent évacuer des débits d'eau sans cesse grandissant.

Cela dit je trouve que la situation n'est pas catastrophique, si nous prenons les mesures qui s'imposent dans les délais les plus brefs, Nous pourrions résoudre la plupart des points problématiques (bassins d'orages, impositions diverses, prises de consciences collectives de la problématique.)

L'AIDE a marqué un intérêt à réaliser une étude hydrographique sur l'ensemble de la colline de Heusy qui pourrait déboucher sur la création de bassin d'orage à proximité de la Bouquette voire le renvoi d'une partie des eaux sur d'autres versants. L'étude prendra un certain temps de part la charge de travail de l'AIDE confrontée aux impositions européennes.

Nous rappelons une fois de plus, qu'il faudra être très vigilant sur l'urbanisation futures notamment des ZACC.

Il est également important de préciser que depuis 2007, nous imposons systématiquement une retenue temporaire des eaux pluviales lors de toute construction.

De plus, le réseau actuel de l'hyper centre est également vétuste, la plupart des ouvrages ont atteint leurs fins de vie. (Cunettes rongées ou carrément disparues par l'érosion).

Nous rencontrons actuellement les mêmes problématiques que les autres grandes villes. Il serait utile de mettre en place un programme important de rénovation de nos ouvrages (éventuellement dans le cadre du prochain Plan Triennal 2013/2015.

En parallèle, Il serait également important de procéder au plus vite à un cadastre complet de l'état des canalisations d'égouttage. Un tel cadastre peut d'ailleurs être largement subsidié par la SPGE(à ..%)

Ok pour entamer un dialogue avec les exploitants agricoles afin de dégager des solutions réellement effica en partenariat avec le Service de l'Environnement.

Hasan AYDIN  
Echevin des Travaux  
de la Ville de Verviers

087/ 327 560

[hasan.aydin@verviers.be](mailto:hasan.aydin@verviers.be)